



SEMAINE DE  
L'INNOVATION  
PUBLIQUE

## **Les Ateliers de la démat'**

*Tournon – 27/11/2019*

*Privas – 27/11/2019*

*Largentière – 28/11/2019*

du **25** au **30** novembre 2019

**#SemaineIP**

[www.semaine-innovation-publique.gouv.fr](http://www.semaine-innovation-publique.gouv.fr)

du 25 au 30 novembre 2019

#SemaineIP

## *Les Ateliers de la démat'*

### *Synthèse départementale*

Présents : 80 représentants des collectivités, comptables publics, animation par le chef de pôle gestion publique de la DDFiP, ouverture par les sous-préfets

### 3 ateliers

- Tournon : dématérialisation des titres de recettes et fiabilisation de l'identification des usagers
- Privas : réduction du numéraire dans les régies du secteur local
- Largentière : développement des moyens de paiement dématérialisés

### Actions communes

- **Améliorer l'information** à destination des collectivités, avec des messages plus clairs et sans jargon technique
- **Diffuser des fiches techniques simples, sous forme de pas à pas**, pour la mise en place des différents dispositifs (PES ASAP/ORMC, prélèvement, paiement par carte bancaire, paiement sur internet)
- **Accompagner les collectivités**, notamment les plus petites, dans les différents paramétrages, par des actions communes entre la DDFiP et les éditeurs
- **Prévoir un calendrier de déploiement** tenant compte de la préparation des élections municipales
- **Porter une attention particulière à la communication auprès des usagers** pour faire connaître la mise en place de ces nouvelles modalités de paiement (article de presse, information dans le journal municipal, information lisible sur la facture...)



## Actions pour améliorer l'identification des usagers

Enjeu : création à partir de 2020 d'un espace unique pour les usagers, centralisant l'ensemble de leurs dettes publiques (impôts, amendes, produits locaux et hospitaliers)

- **Préciser les données exigibles, en particulier la date de naissance, conformément au RGPD** : la CNIL a considéré que les données nécessaires au chantier de fiabilisation des tiers, notamment la collecte de la date de naissance et du lieu de naissance, étaient adéquates, pertinentes et non excessives
- **Collecter systématiquement la date et le lieu de naissance des usagers particuliers** pour fiabiliser leur identification, à travers la saisie d'un formulaire (en distinguant les données obligatoires des données facultatives) ou la copie de la pièce d'identité
- **Collecter systématiquement le numéro SIRET pour les entreprises**
- **Demander l'autorisation pour les collectivités d'accéder au répertoire national d'identification des personnes physiques** (INSEE) ; à défaut, envisager la création d'une base nationale des tiers permettant de sélectionner le tiers lors de l'émission du titre
- **Fusionner les tiers en provenance de Chorus pro** (la fusion reprend l'historique du tiers pré existant) ; généraliser cette possibilité par tous les éditeurs (en particulier, pas offert par Ageddi)
- **Saisir les tiers solidaires** (par exemple M et Mme) pour permettre le rapprochement avec le fichier PERS (impôts) : émettre le titre au nom de l'un des deux (débiteur principal : codification 01) et typer l'autre comme débiteur solidaire (codification 03).

## Actions pour développer les moyens de paiement dématérialisés (carte bancaire, prélèvement, paiement sur internet)

Enjeu : obligation pour les collectivités d'offrir à compter du 01/07/2020 la possibilité aux usagers de payer sur internet

- **Préciser les gains pour la collectivité en regard des coûts**
- **Accompagner les collectivités pour la mise en place systématique de Payfip**
- **Proposer le prélèvement aux personnes âgées**, notamment pour les loyers des EHPAD
- **Permettre un paiement par carte bancaire lors des admissions en Centre hospitalier** (avec création d'une régie dotée d'un compte DFT)

## Actions pour réduire le numéraire dans les régies des collectivités ?

Enjeu : mise en place du nouveau dispositif de paiement de proximité à compter du 01/07/2020, prévoyant la fin des encaissements en numéraire aux guichets des Centres des finances publiques (y compris pour les régies)

- **Conduire une réflexion sur la gestion des régies encaissant de petites sommes en numéraire :**
  - maintien, regroupement de régies, suppression
  - modification des modalités d'encaissement (par exemple, intégration forfaitaire du prix de l'électricité dans le loyer dans le cadre de locations saisonnières)
- **Préciser les modalités de fonctionnement des régies avec compte DFT** (modalités de remise des chèques, de suivi du compte, de versement en numéraire...)
- **Diffuser un mode opératoire pour les activités périscolaires**, adapté à chaque situation (vente de tickets, gestion informatisée...) et accompagner les collectivités vers une gestion informatisée parallèlement à la mise en place de solutions de paiement dématérialisés (gain de temps, optimisation de la gestion notamment des repas)
- Proposer des solutions pour des activités spécifiques : location de salles, concessions de cimetière, droits de place :
  - location de salles : pré-paiement par internet lors de la réservation
  - concession funéraire : émission d'un titre définitif avec paiement par CR ou sur internet, pré-paiement par internet
  - droits de place : abonnement par défaut (titre mensuel, trimestriel ou annuel selon le prix et la fréquence) permettant un paiement sur internet, paiement par carte bancaire pour les autres
- **Envisager la possibilité de fixer un plafond pour les paiements en numéraire dans les régies**, avec modification de l'arrêté de création